



Déclaration liminaire – CTSD 2nd degré du 29 janvier 2021

M. le Dasen, mesdames et messieurs membres du CTSD,

Nous nous retrouvons ce jour pour la répartition des moyens dans notre département, suite au CTA académique. Nous regrettons tout d'abord l'absence de groupe de travail en amont qui nous permettait de prendre le temps de détailler les situations.

Les principales mesures budgétaires actées au plan national vont fortement dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré : l'UNSA Éducation dénonçait déjà ces choix l'an passé. Les moyens prévus ne feront qu'accentuer la mise sous tension des établissements. Tandis que les effectifs ne cessent de croître dans le second degré, au collège et dans la voie professionnelle, le gouvernement fait le choix de refuser de répondre aux exigences d'un service public de qualité au nom d'une austérité budgétaire qui ne dit pas son nom.

Avec ces suppressions de postes, le gouvernement refuse d'accompagner la croissance des effectifs en dégradant les conditions de scolarité des élèves, en surchargeant les classes, en accroissant la charge de travail des enseignants, en sacrifiant la voie professionnelle et en ignorant toujours et encore les invisibles des vies scolaires. Les décisions ont des conséquences, il faudra bien un jour les assumer.

Au-delà des grands discours, les enseignants du second degré, les PsyEN, les CPE et les AED ont compris, eux, les conséquences de la crise sanitaire sur la scolarité de leurs élèves. Les efforts consentis par tous les personnels, s'ils ont permis de limiter la casse, n'ont pas pu compenser des conditions dégradées d'enseignement à distance. La réalité est plus crue et plus dure que ne voudraient le faire croire les autosatisfactions du ministre.

Des élèves ont décroché, d'autres ont été fragilisés, d'autres enfin ont été privés du temps de leur formation professionnelle : cette réalité est ignorée par l'exécutif.

La transformation de la voie professionnelle quant à elle est à la dérive. Nous regrettons des baisses d'effectifs comme au lycée de Joigny où la filière maintenance et filière automobile accueillera 30 élèves en classe de seconde à la rentrée contre 40 cette année. Cela amènera des conséquences à terme en première et en terminale et cela peut conduire à la disparition de cette section.

Dynamique interdisciplinaire, conditions de l'enseignement général, conditions d'enseignement mises en œuvre adaptées à la démarche de projet pour que le chef d'œuvre prenne sens : toutes ces conditions indispensables ne seront pas réunies à

la rentrée 2021. La baisse des moyens assumée par le ministère rend prévisible l'échec d'une réforme qu'il a lui-même portée.

Pour l'Unsa Education, pour transformer le réel, les mots ne suffisent pas.

Et puis, il y a les invisibles des établissements, si importants et pourtant oubliés.

« Les invisibles », les CPE, les professeurs documentalistes, les AED, les psychologues de l'Éducation nationale. Leur rôle est fondamental, essentiel, qu'il s'agisse de l'éducation aux médias et à l'information, ou encore du suivi et de l'accompagnement des élèves.

Pour l'Unsa Education, le renforcement de la vie scolaire des établissements est une nécessité qui n'est pas à démontrer, l'intérêt pour la société toute entière d'intégrer de nombreux étudiants démunis par la crise aurait pu trouver des réponses en matière de dotations en emplois.

Et la prévention des risque psycho-sociaux on s'en occupe quand ?

L'augmentation des HSA que les enseignants du second degré devront absorber, les conditions de travail dégradées, avec de plus en plus de personnels exerçant sur plusieurs établissements l'impossibilité d'investir les collectifs de travail, la frustration de ne pouvoir répondre aux besoins des élèves, la surcharge de travail et l'épuisement professionnel ne sont plus des risques à venir mais une réalité des établissements du second degré.

La baisse cumulée des dotations, concentrée depuis plusieurs années au collège, malgré une préservation des moyens en éducation prioritaire entraîne une dégradation importante des conditions d'enseignement. Le collège appréhende au quotidien des cohortes d'élèves de plus en plus fragilisés socialement et scolairement.

Sur le plan national, les 1800 suppressions d'emplois auxquelles se substitue l'équivalent de 1847 postes en HSA, selon un rapport sénatorial de novembre 2020, amène à un taux d'heures supplémentaire de 9%. En regardant les documents pour notre département, ce ne sera pas le cas partout mais, plusieurs établissements vont se retrouver dans cette situation. Cela pèse à l'excès sur les personnels et les contraintes d'organisation.

Concrètement dans les établissements, ce sont seulement quelques enseignants qui pourront encore supporter l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires alors même que des postes devront être supprimés dans leur discipline. Concrètement toujours, ce sont les emplois du temps des élèves qui vont en pâtir car, pour des classes différentes, un même enseignant ne peut faire ses heures que les unes après les autres quand deux enseignants peuvent les faire en même temps. Ce ne sont donc pas les besoins des élèves qui prévaudront pour construire les emplois du temps mais les contraintes humaines alors qu'aucune mesure n'est prévue non plus.

Deux heures supplémentaires ont déjà été imposées pour les enseignants alors pourquoi pas ne pas leur en demander plus ? L'Unsa Education dénonce cette stratégie visant à compenser des postes ETP en HSA.

De plus, de nombreux dispositifs mis en avant par le ministère, comme la généralisation des éco-délégués, ne peuvent être mis en œuvre que par des personnels disponibles.

Comment imaginer, alors que les services de vie scolaire sont déjà à l'asphyxie, que des enseignants vont pouvoir donner de leur temps dans la vie de l'établissement, dans les instances de démocratie scolaire, dans des projets inter-classes, dans des clubs entre midi et deux, quand le service s'est alourdi de trois classes en plus, avec leur lot de préparation de corrections et de suivi d'élèves ? Comment accepter des HSE pour faire vivre le dispositif devoir fait ? Comment imaginer que d'insuffisantes IMP s'ajoutant aux heures supplémentaires pourraient palier l'absence de gestion des ressources humaines ?

De nombreux signaux d'alerte nous remontent de la part des équipes locales confrontées dès à présent aux impasses liées à cette gestion des emplois. Dans le double contexte d'une crise sanitaire majeure et de la mise en œuvre des réformes du lycée général et technologique et de la voie professionnelle, qui nécessite des moyens supplémentaires, cette mise sous tension de la préparation de la rentrée 2021 est particulièrement inappropriée.

C'est pour cette raison que L'UNSA Éducation, le SE-UNSA et le SNPDEN-UNSA demandent à être reçus par le ministère. En prolongement du communiqué de presse du 21 janvier, le SE UNSA, le SNPDEN et l'UNSA EDUCATION vont adresser un courrier à l'ensemble des parlementaires du champ démocratique pour :

- * Les alerter sur les conditions de préparation et d'organisation de la rentrée 2021. Si rien ne change, les choix actés par la loi de finance 2021 ne permettront pas une rentrée 2021 dans des conditions satisfaisantes pour les élèves et pour les conditions de travail des personnels.

- * Leur demander de soutenir des rectifications de DHG et des correctifs budgétaires au Projet de Loi de finances. Ces mesures doivent être prises rapidement car les DHG arrivent dans les établissements et le travail de répartition va débuter.

Dans notre académie, avec une baisse de 0,2% des effectifs, ce sont 113 postes qui vont être retirés et leur compensation par 40 ETP en HSA soit une perte sèche de 73 postes. C'est un choix qui complexifie l'organisation des établissements, éloignés les uns des autres, fait obstacle au fonctionnement des collectifs pédagogiques, ajoute de la pression pour des personnels surchargés et à la limite de la rupture. Des établissements comme celui de Bléneau, le collège de Puisaye avaient déjà une DHG peu favorable, avec des effectifs allant jusqu'à 37 élèves par classe et l'année prochaine ne s'annonce pas plus favorable avec 4 classes qui devraient être à plus de 30 élèves. De nombreux établissements sont très inquiets aussi quant à la DHG qui va découler de la baisse d'élèves dans leur établissements, notamment ceux d'Albert Camus, et Denfert à Auxerre, le Parc des Chaumes, , Vermenton ou encore Pont Sur Yonne. Non seulement la DHG de ces établissements baisse mais le taux horaire des IMP et HSA augmente dans le même temps !

C'est donc une double peine pour eux. Certains collèges comme celui de Briçon perdent tous les ans des heures dans leur DHG. C'est encore le cas cette année. Les équipes s'inquiètent sur le terrain et ont peur à terme d'une fermeture de leur établissement, voyant d'année en année leurs moyens diminuer.

Par ailleurs, nous regrettons et souhaitons comprendre pour quelles raisons la DHG des SEGPA est en baisse de plus de 30 heures entre 2020 et 2021 alors que le nombre d'élèves est stable.

Et que dire des services partagés qui vont encore être démultipliés avec des collègues sur quelquefois plus de 2 établissements. Au groupe de travail du CTA, il a été répondu que les collègues n'enseigneraient pas sur plus de 2 établissements différents. Mais cela restera dans la mesure du possible, comme trop d'annonces dans notre métier....

Une telle approche nie la réalité des défis éducatifs et pédagogiques qui se seront encore accrus après plus d'une année de scolarité impactée par la pandémie de la Covid 19. Elle entérine les carences du système en matière de formation à la mise en œuvre du principe de laïcité mettant ainsi en évidence le fossé entre les propos fermes sur la laïcité et les moyens dédiés effectivement sur le terrain pour faire vivre ce principe. Elle refuse les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin. Cette carte scolaire vient accentuer la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par les cartes scolaires précédentes. L'organisation des établissements ne relève plus du défi mais des renoncements à l'essentiel. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds.

L'UNSA Éducation est également demandeuse de perspectives pour donner à l'École inclusive les outils de sa réussite, notamment en donnant aux établissements les moyens d'être complètement des lieux de vie et d'éducation globale en renforçant les vies scolaires.

Enfin, le projet de loi de décentralisation, différenciation et déconcentration et à présent décomplexification dite loi 4D prévoit le transfert de la « médecine scolaire » aux départements et évoque pour les adjoints gestionnaires des collèges et lycées une autorité « conjointe » du chef d'établissement et de la collectivité. Cela provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés et des équipes. Nous le réaffirmons, il est possible d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités mais la décentralisation des personnels n'est pas une voie qui le permet. Le SNPDEN - Unsa et A&I- Unsa le dénoncent lors d'un courrier commun datant du 18 janvier.

Concernant le Covid-19, de nouvelles mesures ont été annoncées. Elles doivent être accompagnées pour être effectives et efficaces. Nous attendons aussi de prochaines annonces.

La poursuite, au-delà du 20 janvier, de l'alternance dans la majorité des lycées et quelques collèges est nécessaire en raison de la situation épidémique. Son élargissement, enfin accepté par le ministre, devra être une réalité dans les académies alors que certains établissements le demandent en vain depuis le mois de novembre au regard de leur configuration.

De plus, l'Unsa est très inquiet de la suspension des activités physiques en milieu clos qui va conduire de fait à la réduction de l'activité physique tout court dans cette période hivernale malgré toute la bonne volonté des personnels. Les élèves ne seraient ils pas mieux dans un gymnase qui a une capacité volumique importante plutôt qu'être près de 30 élèves dans une classe, près les uns des autres ? Les enseignants d'EPS sont de vrais professionnels de la sécurité, car la sécurité est inhérente à la pratique de l'EPS. Pour l'Unsa, la décision de suspendre l'EPS dans les espaces clos témoigne d'un manque de reconnaissance et de bon sens.

D'une part, les cours d'EPS se déroulent avec de multiples précautions depuis des mois et l'Unsa n'a pas connaissance de données confirmées par les autorités de santé constatant un risque particulier de contamination pendant les cours d'EPS. Enfin, une concertation avec les acteurs concernés aurait permis d'éviter un arrêt brutal de l'enseignement de l'EPS.

Enfin, des précisions sont attendues s'agissant du protocole de dépistage. Cette politique massive de tests est demandée depuis des mois par le SE-Unsa. Les premières annonces laissent en suspens les questions de conditions et moyens de mise en œuvre. Ce protocole devra être un outil central pour d'une part réagir le plus rapidement possible et d'autre part mieux connaître l'impact de l'épidémie sur les personnels et les élèves.

L'Unsa est très inquiète sur les retombées de décisions qui vont encore dégrader les conditions de travail des collègues en général et le bien être des élèves qui sont déjà bien éprouvés par la situation actuelle.

Pour l'UNSA Éducation, Solange Silvan et Cécile de Joie.